

**Compte rendu
du Conseil municipal
du 29 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LEPARRE, Maire, Conseiller Général.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Dominique LEPARRE, Florelle PRIO, Kévin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Patricia JAOUEN, Christian OURMIERES, Michèle VASIC (arrivée au cours du débat sur le budget primitif), Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Adjoints

Mesdames et Messieurs Françoise SALVAIRE, Raymond AYIVI, Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN, Aicha DE HULSTER, Laurent PEAUCELLIER (arrivé au cours du débat sur le budget primitif), Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Jérôme RAGENARD, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Lolo ayant donné pouvoir à M. Renault
- M. Lantenois ayant donné pouvoir à Mme Jaouen
- M. Bordas ayant donné pouvoir à Mme Vachia
- M. Houssaye ayant donné pouvoir à M. Gibert
- M. Noel ayant donné pouvoir à Mme Salvaire

Absent:

- Mme Michèle VASIC (dossier 1)
- M Laurent Peaucellier (dossier1)

La secrétaire de séance :

Mme Noël

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 29 mars 2014

Sur le rapport de M le Maire,

Le conseil municipal, à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir et Mme De Hulster votant contre ; M. Campagnac ne prenant pas part au vote), approuve le procès verbal modifié de la séance du 29 mars 2014 (page 7 : Monsieur Noël se prénomme Philippe (et non Patrick)).

Dossier 2 – Budget Primitif 2014

Sur le rapport de M. Ourmières (extrait),

La précédente Municipalité, dans un souci démocratique, avait décidé de ne pas voter le budget 2014 de la ville avant les élections. Aussi revient-il aux nouveaux élus de mener la procédure, dans un délai court, les textes obligeant à adopter le document avant le 30 avril.

CONTEXTE ET ENJEUX

Premier du mandat, **le Budget 2014 se prépare dans un contexte particulièrement difficile** au niveau international et national, dont les incidences sur les collectivités territoriales sont très sensibles. **Pour les ménages, la crise économique pèse lourdement** : nombre de bezonnais sont confrontés à la baisse du pouvoir d'achat ; près de 2400 demandeurs d'emplois dont 1/3 non indemnisés sont recensés. Cette situation contribue à une forte hausse de la demande sociale alors même que **les**

moyens alloués aux collectivités locales connaissent une baisse très significative.

LA LOI DE FINANCES 2014 DE L'ETAT ET SES EFFETS

La Loi de Finances 2014 s'inscrit dans l'objectif de **retour des comptes à l'équilibre d'ici la fin de la législature en 2017**. Pour les collectivités territoriales, cela se traduit par la **baisse des dotations de l'État** accompagnée cependant d'une **montée en charge de la péréquation**. Compte tenu des objectifs annoncés de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros d'ici 2017, il est d'ores et déjà indiqué que la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques sera renforcée dès 2015 et poursuivie dans la durée. **La clause de compétence générale** qui permet par exemple à la région ou au département de co-financer avec les communes des équipements ou actions **pourrait à nouveau être remise en cause**.

Bezons, dont le potentiel financier est plus faible que la moyenne tout comme le revenu de ses habitants, **reste cependant éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et au Fonds de Solidarité de la Région Île de France**. Par contre, **le territoire d'Argenteuil-Bezons, pourtant loin d'être un bassin riche, est contributeur au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui pourrait connaître une hausse d'environ 60 000 € pour Bezons**.

Les disposition fiscales

- **Les valeurs locatives, servant de base au calcul des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), sont revalorisées nationalement en 2014 de 0,9%** selon l'évolution de l'indice de référence des loyers.
- **Modification des taux de TVA** afin de contribuer au financement du crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises : depuis le 1er janvier dernier, le taux normal de la TVA est passé de 19,6% à 20% ; le taux intermédiaire est augmenté de 7 à 10% ; le taux réduit a été maintenu à 5,5%. Ces mesures ont bien entendu des incidences sur les dépenses de la ville en investissement et encore davantage en fonctionnement (les dépenses de nature sociale y sont notamment soumises) qui ne bénéficie d'aucun remboursement.

DE NOUVEAUX RETRAITS DU DEPARTEMENT

Ce contexte qui concerne aussi les départements renforce les **difficultés pour bénéficier de ses financements**. On peut donc se féliciter d'avoir réussi à obtenir du Conseil Général du Val d'Oise en 2010 et jusqu'en 2015, les subventions nécessaires au programme des équipements principaux. Malheureusement, rappelons que l'actuelle majorité départementale a décidé depuis le retrait des aides à la petite enfance, à la politique de la ville, aux sorties scolaires, activités sportives des collégiens sur les structures municipales, au plan lecture ou encore au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage : **entre 2010 et 2014 ce sont plus de 490 000 € de subventions annuelles qui ont été retirées à la Commune et aux bezonnais**, sans compter les associations ou les services communautaires qui voient eux aussi leurs subventions diminuer.

Ainsi, ces évolutions défavorables ne peuvent que rendre de plus en plus complexe la réponse aux besoins souvent essentiels des citoyens. Confrontés aux difficultés de toutes sortes, en dernier recours, ils se tournent naturellement vers leur commune : mais, avec quoi et jusqu'à quand celle-ci pourra-t-elle se porter à leur côté alors que sa capacité de faire est réduite de tout côté, qu'elle ne peut aller au-delà de ce dont elle dispose ? Il y a là un enjeu social, éducatif, sociétal de première importance.

**DANS CE CONTEXTE DIFFICILE, CONFORTER LE DYNAMISME DE LA COLLECTIVITÉ,
MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE GRANDE QUALITE, PRESERVER LA
CAPACITÉ D'AGIR DE LA COMMUNE :
UN DEFI A RELEVER**

La situation financière de la ville:

Sur les 2 derniers mandats, la majorité municipale s'est attachée, par ses efforts de gestion et de désendettement, à renforcer la capacité de la ville à financer ses investissements courants et à venir. Ainsi, Bezons peut aujourd'hui se prévaloir d'une **situation financière saine et d'une programmation des investissements raisonnée**, lui valant la confiance de ses partenaires.

Par ailleurs, dans ce contexte de baisse des dotations et subventions, Bezons peut se féliciter d'avoir pris les décisions utiles au **renforcement de son autonomie financière** : développement économique, aménagement des quartiers permettent à la commune et l'agglomération de disposer d'une assiette de ressources plus large et dynamique.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les efforts de gestion ont permis de **contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à celui de l'inflation**.

Par ailleurs, gage de sincérité et de prudence, **les taux de réalisation du budget permettent de constater la juste évaluation des besoins** en section de fonctionnement (96,6% de consommation du budget de dépenses de gestion courante en 2012). De même, les recettes sont évaluées et réalisées à hauteur des prévisions.

**Dans le contexte de baisse des dotations et de raréfaction des subventions,
développer l'autonomie financière de la ville :**

La municipalité a engagé des opérations de dynamisation de son territoire en lien avec l'attractivité économique générée par l'arrivée du tramway. Le **développement économique** se traduit par un **vrai dynamisme des recettes** via un accroissement de l'assiette fiscale de la ville et de l'agglomération ; ainsi, le seul immeuble RIVER OUEST, le long de la Seine, avec ses 67 000 m² de bureaux et ses 5 000 emplois, apporte environ 900 000 € de taxe foncière annuellement pour la ville et plus de 2 000 000 € de Contributions économiques pour l'agglomération ; les autres constructions en cours ou à venir se traduiront également dans les recettes.

Grâce à ces projets volontaristes, la commune bénéficie déjà chaque année des fruits de ce dynamisme et voit ses bases de fiscalité locale croître à un niveau supérieur à celui généré nationalement par la revalorisation nationale des valeurs locatives. La croissance des bases de fiscalité professionnelle, dont bénéficie les bezonnais via l'Agglomération, est elle aussi particulièrement remarquable.

Pour 2014, les bases notifiées à la commune font état d'une augmentation globale de 2,21% contre une revalorisation nationale de 0,9%.

**UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE, UN ENCOURS DE DETTE FAIBLE ET EXEMPT DE TOUT
EMPRUNT TOXIQUE, QUI ONT RENDU POSSIBLE LA RÉALISATION DES PROJETS
D'INVESTISSEMENT :**

Grâce à la **gestion active de la dette communale**,

- l'encours de dette est passé de 29 341 401 € au 31/12/2008 à 20 869 907 € au 31/12/2012, ramenant l'encours par habitant à 734 € par habitant, niveau très inférieur à la moyenne régionale (1 119 €/habitant fin 2010) ;

- l'annuité de la dette 2012 s'est établie à 2 719 666 €, soit 95,60 € par habitant, là encore très inférieure à la moyenne régionale des communes de même strate (soit 131 €/habitant) ;
- le poids des intérêts de la dette sur les dépenses de fonctionnement est en nette baisse depuis 2008. En 2012, les intérêts n'ont représenté que 2,2% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 3,7% en 2008 ;
- l'encours de dette est exempt de tout emprunt toxique et est totalement sécurisé.

Ainsi, malgré le contexte de crise de la dette et de fermeture du secteur bancaire aux collectivités locales qui les a mis dans une situation particulièrement délicate ces dernières années, **cette stratégie de désendettement - alliée à la maîtrise des dépenses communales et à la dynamisation des recettes - a conféré à la commune une crédibilité financière lui permettant d'obtenir subventionnements et prêts à des conditions particulièrement avantageuses pour mener à bien ses projets d'équipement.**

- Pour la réalisation de son futur hôtel de ville, la commune a pu bénéficier de subventions de la Région pour 1 300 000 € et 2 emprunts ont été accordés par la Caisse des Dépôts et par la Banque Européenne d'Investissement, pour un montant total de 13 100 000 €. Ces emprunts, amortissables sur 24 et 25 ans, ont pu être négociés à des taux très bas (2.25% et 3.67%).
- 2 autres emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des équipements publics des Bords de Seine et de l'aménagement du quartier. Ceux-là bénéficient également de conditions très favorables : d'un montant total de 3 681 000 €, ils sont amortissables sur 20 et 25 ans au taux de 1,85%

UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOUT EN MAINTENANT UN NIVEAU DE PRESSION FISCALE MODÉRÉ

Rappelons que ces résultats ont été obtenus tout en maintenant sur la durée du mandat passé un **niveau de maintenance des équipements remarquable (cf-dessous en particulier pour les écoles où 8 millions et demi d'euros ont été investis entre 2008 et 2012) - et en faisant preuve d'une grande sagesse en matière de taux de la fiscalité communale - inchangée depuis 2010**, contrairement à bien des collectivités. A titre de comparaison, il n'est pas inutile de rappeler que ceux-ci se situent en dessous de la moyenne des taux pratiqués sur la Région Île-de-France par les communes de 20 000 à 50 000 habitants. Soulignons également que le régime des abattements mis en place par le Conseil Municipal est particulièrement avantageux pour les contribuables.

Enfin, le développement économique de la ville avec la fiscalité qui en résulte, permet à **l'Agglomération**, désormais titulaire de compétences nombreuses, d'assurer une part importante des services publics locaux.

BUDGET 2014 : DES RÉALISATIONS MAJEURES POUR LA VILLE, UN ÉQUILIBRE FINANCIER À PRÉSERVER MALGRÉ DES CONTRAINTES CROISSANTES.

Un programme d'investissement raisonné :

Pour orienter au mieux les choix d'investissement, il convient de mettre en perspective les efforts déjà réalisés. Ces dernières années, sur le budget communal :

- les écoles ont bénéficié d'un programme de réhabilitation majeur qui a permis *la rénovation de 80 classes*, l'aménagement de restaurants en self-services ; 1 centre de Loisirs Maternel de 80 places a été créé (*CLM Jacques Tati*), *des centres de loisirs primaires installés dans chaque école* ;
- les équipements sportifs ont été rénovés profondément, particulièrement les gymnases Jean Moulin, Coubertin et la piscine.

Ce programme de réhabilitation des équipements municipaux a été mené très activement pour permettre maintenant de dégager la capacité d'investissement nécessaire à la réalisation du futur hôtel de ville, à l'aménagement des quartiers. Cette stratégie rend possible la programmation des équipements nécessaires au développement raisonné de notre commune sans remettre en cause ses équilibres financiers.

Venant après une année 2013 marquée par des travaux très significatifs (*rénovation des écoles, gymnase Coubertin, médiathèque, centre de santé, marché, nouvelle crèche des Sycomores et début du chantier de l'hôtel de ville*), **l'exercice 2014 sera exceptionnel tant il comportera de réalisations majeures pour notre ville . Tous ces projets ont pu bénéficier de subventions et financements particulièrement significatifs :**

- **l'Hôtel de Ville** : 10 814 000 € seront affectés à sa construction. Un plan de financement particulièrement avantageux a pu être réuni (*cf. ci-dessus*). Rappelons également que les **économies qui seront générées grâce notamment à la libération des différents bureaux loués actuellement occupés par les services municipaux couvriront intégralement les intérêts de la dette souscrite.**
- **le Centre Social et la salle de quartier rue Camille Desmoulins** d'un coût d'1 million pour lequel des subventions du Conseil Général : 140 000 €, de la Région : 185 000 € et de l'ANRU : 350 000 € ont été réunies, ainsi qu'un prêt bonifié de la CDC.
- **Le multi-accueil (crèche et halte garderie) des bords de Seine** d'un coût de 3 605 000 € TTC avec des subventions du Département : 1 075 435 €, de la CAF : 640 600 €, de la Région : 77 648 € et de l'ANRU : 152 519 € - ainsi encore qu'un prêt bonifié.
- **l'École et le Centre de Loisirs du Cœur de Ville** d'un coût total de 10 918 284 €, financés dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la SADEV, bénéficiant d'un prêt bonifié et de subventions pour le Centre de Loisirs - de la Région pour 120 000 €, du Conseil Général pour 96 000 € et de l'ANRU à hauteur de 144 000 € - et pour 6 classes de l'école nouvelle – de la Région pour 732 877 €, du Département pour 467 123 € et de l'ANRU pour 1 278 000 €, ainsi que d'un prêt de la CDC.

La poursuite de l'opération **ANRU des Bords de Seine** qui apporte des réponses fortes pour la restructuration du quartier autour de la gare avec la construction de logements, commerces, bureaux, espaces-verts et aménagement paysager – la conclusion de la réflexion pour doter Bezons du véritable **ECO-QUARTIER en Cœur de Ville** dont la commune a besoin, le renforcement urbain des axes Zola, Péri et Jaurès mobiliseront fortement en 2014, tout comme le travail avec AB H sur la **réhabilitation et la résidentialisation de différentes cités.**

Soulignons que cette politique apporte une réponse appréciable à la douloureuse question du **logement** à laquelle plus de 1500 familles se heurtent dans la commune et contribuera de façon appréciable au développement de l'offre d'**emplois** sur la commune.

Le développement de la ville doit être aussi celui du **numérique**. Le câblage en fibre optique en cours mené par SFR sur tout le territoire, après que la Municipalité ait obtenu que l'opérateur ne laisse pas de côté les quartiers les moins rentables pour lui – doit amener enfin un bon niveau de desserte.

Sans rentrer dans le détail des propositions faites pour l'investissement, on peut noter :

- **La réfection des sols de la cuisine centrale** ; Dans les écoles, **l'engagement de l'isolation de l'élémentaire Marcel Cachin**
- Les **écoles Karl Marx, Victor Hugo et Louise Michel** bénéficieront de rénovation des cages d'escalier, de remplacement des fenêtres ou de renforcement thermique.
- La requalification du quartier des Bords de Seine, a amené le précédent conseil municipal à engager un dossier technique et de demande de financement pour l'installation d'**un système de vidéosurveillance**, en complément de celui de la RATP sur les quais du T2. Une étude menée en 2013 a estimé à près d'un million d'euros les dépenses à réaliser pour procéder à ces installations. 52 269 € de subventions ont été obtenus du Conseil Général ; l'aide sollicitée

auprès de l'État (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), d'un montant de 286 356 € reste en attente, ainsi que celle annoncée par la société Atos ; il convient donc de poursuivre l'action à ce titre tout en préparant techniquement l'opération

- **La modernisation des moyens administratifs et des outils informatiques** est une préoccupation permanente ; à titre d'exemple, la dématérialisation des échanges budgétaires et comptables avec le Trésor Public et la mise en place de nouvelles normes obligent à faire évoluer radicalement nos outils de gestion financière ; le coût de ces évolutions est estimé autour de 40 000 € (investissement et fonctionnement compris).
- Enfin, **l'entretien du patrimoine existant** doit être poursuivi en vue notamment de favoriser les conditions d'Hygiène et de Sécurité des usagers et des personnels

Contraintes financières globales :

Pour pouvoir mener à bien ces réalisations, Bezons pendant plusieurs années s'est fortement désendettée. Afin de préserver sur le long terme la bonne santé financière de la commune, il est proposé dans ce budget 2014 d'**en rester aux seuls prêts déjà souscrits.**

Compte tenu des réalisations exposées ci-dessus, la municipalité doit s'attacher à préserver, par ses efforts de gestion, un **autofinancement suffisant.** Pour autant, il faut s'attendre, au vu du contexte financier exposé en introduction, à un exercice 2014 difficile :

- **Le service public communal et la fonction publique** : la ville peut se féliciter d'avoir su bâtir un service public communal fort et performant, si nécessaire à la population. Cependant, le poids de l'enveloppe budgétaire consacrée aux rémunérations atteint un seuil qui ne peut être dépassé, sauf à mettre en péril la capacité d'actions elle-même des services. Il y a là un enjeu très important qui nécessite un grand effort de gestion, un examen systématique de la pertinence des actions menées au regard des moyens qu'elles mobilisent, des priorités et des possibilités. Les pouvoirs publics ont annoncé l'absence de revalorisation du point d'indice (base nationale de calcul des rémunérations), ceci depuis 2010. La ville pour sa part, via son régime indemnitaire particulier, a fait un nouvel effort l'an dernier qui s'est traduit notamment par la fixation au minimum à 1400€/mois des rémunérations globales les plus basses (pour un temps plein). Trois décrets ont cependant en janvier augmenté le traitement des agents de catégorie C ; sur Bezons, ce sont environ 450 personnes qui sont concernées, pour un impact budgétaire de l'ordre de 250 000 €.
- **Fluides** : les dépenses de chauffage et d'électricité, de l'ordre d'1 200 000 € par an, sont en constante augmentation (+5% au 1er août pour l'électricité) ; les économies sur ce poste sont particulièrement difficiles à assurer et dépendent très fortement des rigueurs climatiques qui furent cependant clémentes cet hiver.
- **Agglomération** : malgré les contraintes auxquelles elle est également confrontée, l'Agglomération doit maintenir un fonds de concours significatif à la commune, réparti entre sections d'investissement et de fonctionnement.
- **La réforme des rythmes scolaires** et la mise en place des temps d'activité périscolaires impactera le budget communal à compter de septembre 2014. L'enveloppe en année pleine est évaluée autour de 512 000 € (environ 260 000 € pour l'année 2014). Des aides de la CAF doivent être obtenues, fonctions de la fréquentation des Temps d'Activité Périscolaires (TAP) et un fonds d'amorçage de l'État sera versé aux communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé (celui-ci pour la seule année scolaire 2014-2015). L'impact budgétaire net est ainsi évalué à 190 000 € pour 2014.
- **la réforme de la politique de la ville** (320 000 € de crédits annuels) dont les quartiers prioritaires restent à définir nationalement, rend incertaine l'éligibilité de Bezons à ces crédits sur le long terme. Pour 2014, les premières informations fournies par les services préfectoraux font état d'une baisse de 6% sur le Programme de Réussite Éducative ; les autres crédits « politique de la Ville » - État (CUCS et FIPD) seront maintenus en 2014, ainsi que les crédits accordés dans ce cadre par la Région.

Dans ce contexte tendu, **l'équilibre budgétaire doit être trouvé cependant SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITE LOCALE, affirmation politique forte que le Conseil Municipal précédent avait**

délibéré.

Cependant, dans la continuité du précédent mandat, le budget 2014 devra avoir aussi pour ambition de **MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES A TOUS**

1. Éducation

A Bezons, l'Éducation est une priorité de longue date ; 34 % (45% avec les crèches) de son budget de fonctionnement y sont consacrés. **La réussite scolaire constitue un véritable enjeu pour la ville**, marquée par une population socialement peu favorisée et des indicateurs d'une difficulté scolaire qui touchent une part significative de la population. **3 500 enfants sont scolarisés dans nos 9 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires**. 6 de ces groupes scolaires sont classés en *Réseau d'Éducation Prioritaire*, permettant de maintenir des effectifs abaissés dans les classes et certains moyens humains supplémentaires.

Les principes généraux de l'action éducative conduite par la ville sont rappelés dans le **Projet Éducatif Global** approuvé par le Conseil municipal en décembre 2012. Ils lient démarche éducative, solidarité et citoyenneté. Par ses interventions, la ville entend **contribuer à la réussite scolaire de tous**, en donnant à l'enfant et au jeune, par un accompagnement adéquat, la confiance en soi indispensable à sa réussite, en favorisant une approche globale du temps de l'enfant, en respectant le rythme de vie propre à chaque âge et à chaque individu. Favoriser dans ce cadre l'ouverture sur le monde, contribuer à l'émergence de la culture de la Paix, associer les jeunes aux grands enjeux du développement durable, encourager l'élaboration de projets citoyens portés par les adolescents sont autant d'axes essentiels à poursuivre et développer.

La commune continue aussi d'agir pour la qualité de ses lycées.

Les démarches visant à la reconnaissance d'**un nouvel établissement regroupant, sur le même site, les lycées Ronceray et du Grand Cerf** ont abouti. Le nouvel établissement proposera **une filière générale** et deviendra un lycée de référence régionale dans certains domaines, avec **une filière technique** en faisant un lieu d'excellence d'enseignement de l'hôtellerie-restauration allant jusqu'au BTS et **une filière tertiaire** également jusqu'au BTS. La Région a délibéré au mois de janvier dernier à ce titre.

La ville soutient le développement des **réseaux d'accompagnement à l'exercice de la fonction parentale** afin de développer notamment le lien entre famille et école. Elle attache une place particulière à la **participation et l'engagement citoyen des parents** notamment par un dialogue permanent avec les associations de parents d'élèves et veut initier des espaces de réflexion, de rencontres, de débat sur l'action éducative, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et favoriser la diffusion de ces initiatives.

L'ÉDUCATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

L'importance attachée à l'éducation se traduit par une présence forte des services municipaux sur le temps scolaire : **présence d'1 ATSEM par classe maternelle (situation exceptionnelle)**, implication de la **médiathèque, du Théâtre Paul Eluard, de l'école de musique** auprès des écoliers et collégiens, enseignement de la **natation scolaire, aide financière aux écoles** et aux départs en **classes de découverte**, développement du **numérique** en primaire (tous les CM2 et plus de la moitié des CM1 sont équipés en tableau numérique), modernisation du parc informatique scolaire...

La question de la **scolarisation des enfants dès 2 ans** se posera à la rentrée 2014 : l'Académie propose en effet de créer une classe pour ces très jeunes enfants. Sa localisation reste à définir – une étude est en cours sur ce point – et il conviendra d'y affecter les moyens matériels et humains (une atsem spécialisée notamment) pour permettre d'y développer un projet éducatif et pédagogique spécifique inscrit dans le projet de l'école.

En 2014 plus encore que les années passées, du fait de la réforme des rythmes scolaires à mettre en

œuvre à la rentrée de septembre, la ville devra être particulièrement attentive à l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires (*avant et après l'école*) et extrascolaires (*mercredis et vacances scolaires*).

LA REFORME DU TEMPS SCOLAIRE :

La réforme des rythmes scolaires décidée par les pouvoirs publics amène les collectivités à devoir **proposer une nouvelle organisation de la semaine**. Elles devront offrir un accueil sur les trois heures de temps libérées pour que les enfants ne sortent pas avant 16h30 des écoles. Ainsi, à partir de septembre prochain, **de nouvelles activités péri-scolaires (les TAP) seront mises en place** ; elles demeureront **facultatives pour les familles**. Afin d'ouvrir ce service à tous sans discrimination financière, **la municipalité a décidé de sa gratuité**.

Les concertations menées tant auprès des enseignants que des personnels communaux et des associations de parents d'élèves permettent aujourd'hui de fixer un certain nombre de dispositions.

➤ Organisation de la semaine :

Il a été proposé à l'Académie (qui décide au final) l'organisation ci-après :

- classe le mercredi matin
- mise en place de TAP de 45 minutes/jour en maternelle et deux fois 1h30 /semaine en élémentaire.

Un projet éducatif de territoire (PEDT) est soumis aux instances de l'Éducation Nationale.

➤ Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Ces nouvelles activités périscolaires devraient concerner un nombre considérable d'enfants – **1 900 enfants en élémentaire ; 1 300 enfants en maternelle. 200 ateliers culturels et sportifs devront être conduits et 200 intervenants seront nécessaires**. Les effectifs des services seront mobilisés. Pour autant un nombre significatif de recrutements restera indispensable ; la procédure est engagée pour que tous puissent être en poste dès la rentrée.

➤ Éléments budgétaires

Le coût du service est évalué à 620 000 € ; compte tenu de la réorganisation des accueils de loisirs, les dépenses nouvelles sont estimées à 512 000 € par an (année pleine). La ville bénéficiera du soutien financier du Fond d'Amorçage de l'État à hauteur de 170 000 € (pour la première année scolaire) ; la CAF participera également. La charge nette pour la ville sera de 282 000 € pour une année scolaire. Pour la seconde année scolaire, si le fonds d'amorçage n'est pas reconduit, la charge nette pour la ville s'élèvera à 452 000 €. Sur l'année civile 2014, la charge nette pour la ville est évaluée à 190 000 €.

➤ Les enjeux

La réussite de cette réforme passe par une **communication de qualité et de proximité avec les parents. Les enseignants et les associations de parents d'élèves, déjà largement associés** à la réflexion préalable à cette organisation, doivent demeurer étroitement associés à sa mise en œuvre. Enfin, **la coordination des personnels encadrant les enfants**, de formations assez différentes, s'annonce complexe et suppose une nouvelle organisation des services et de la Direction de l'Enfance et des Ecoles en particulier.

L'EDUCATION AUTOUR DU TEMPS SCOLAIRE :

Restauration Scolaire, Temps du Midi, Études Surveillées après l'école, Programme de Réussite Éducative, Accompagnement à la scolarité bénéficient à plus de 2 000 enfants.

- **Restauration scolaire** : pour des raisons de justice sociale et afin qu'aucun enfant n'en soit exclu du fait de difficultés financières des parents, **la facturation de ce service se fait au quotient familial, pour des prix très inférieurs au coût réel des repas servis**. Ainsi, la ville

finance le coût résiduel par une subvention d'équilibre au service restauration de la Caisse des Écoles, pour 484 000 €.

- La ville, au vu des difficultés socio-économiques de sa population (dont 60% habite en zones urbaines sensibles), s'est inscrite depuis de nombreuses années dans le cadre de différentes **procédures politique de la ville de l'État et de la Région** (le **Conseil Général s'est retiré de ces politiques en 2011**). Au regard de la réforme de la politique de la ville, qui redessinera la carte des territoires prioritaires, les financements et, par voie de conséquence, la poursuite de ces actions, sont rendus incertains :
 - L'action **Coup de Pouce CLE** du **Programme de Réussite Éducative** accueille 75 enfants de CP, répartis sur 15 clubs (il en existe désormais dans toutes les écoles élémentaires). **Le coût de cette action n'est désormais plus couvert par les crédits d'État** et les premiers budgets prévisionnels laissent à la charge de la ville 30 400 €. Ces clubs sont prolongés par **l'accompagnement individualisé des familles** (au nombre de 44 en 2013 – soit 136 enfants), leur offrant la possibilité d'accéder au droit commun (santé, loisirs,...), une permanence de soutien à la parentalité ainsi que des aides financières.
 - 4 ateliers d'**accompagnement à la scolarité**, localisés dans les trois quartiers, s'attachent à aider les enfants scolarisés en CM2 et sixième, qui restent éloignés des loisirs et des pratiques culturelles. D'une capacité de 60 places, ces ateliers représentent un coût de 63 400 € dont les crédits politique de la ville ne couvrent que la moitié.
 - De plus, via la politique de la ville également, un **projet expérimental** est développée **sur le VAL** en vue de l'accompagnement des publics qui cumulent les difficultés. Trois axes prioritaires ont été définis : Loisirs éducatifs des 10-13 ans ; Accompagnement à la fonction parentale et lien parents/école ; Insertion des 16-25 ans.
 - Rappelons que les études surveillées, qui mobilisent une vingtaine d'enseignants au service de 400 élèves, relèvent de la Caisse des Écoles. Leur existence et fonctionnement pourraient être impactés par la réforme des rythmes scolaires.

LES SERVICES PUBLICS EN ACCOMPAGNEMENT DE L'ECOLE :

Les CENTRES DE LOISIRS :

- **8 Centres de Loisirs Maternels accueillent, avant et après l'école, les mercredis et pendant les vacances, 340 enfants**, sur tous les groupes scolaires. La charge nette pour la ville, arrêtée en 2013, est de 1 138 600 € ; la construction d'un accueil de loisirs maternel supplémentaire de 65 places est engagé avec la future école du Cœur de Ville à livrer fin 2015.
- **6 Centres de Loisirs Primaires accueillent dans les écoles les enfants de plus de six ans, avec une capacité d'accueil de 248 places**. La charge nette pour la ville est de 458 800 € ; 100 places nouvelles seront créées dans la future école du Cœur de Ville ?

La PETITE ENFANCE

4 crèches municipales, 1 halte-garderie, 1 crèche associative d'insertion et 1 crèche privée accueillent **283 enfants de Bezons**.

Au sein des structures municipales, ce sont **117 assistantes maternelles et autres personnels** qui concourent au bon fonctionnement de ce service public. Après le retrait total du Département du financement de ces accueils (-175 000 € par an) et l'obligation faite par la CAF de fournir gratuitement les couches des enfants (+24 000 € par an), la ville a supporté en 2013 une charge nette de plus de 1 500 000 € pour le fonctionnement de ces structures, soit environ **6 000 € par enfant** accueilli.

Afin de compléter cette offre, la ville s'est associée à une crèche (IEPC Caramel) pour offrir 25 places à des familles en situation d'insertion. Là encore, face aux difficultés rencontrées par l'organisme pour pérenniser les financements extérieurs (suppression des aides du Conseil Général, complexité des Fonds Européens, fin du plan banlieues), l'association s'est retournée vers la ville pour abonder sa subvention . Ainsi, la subvention municipale, augmentée de 18 à 23 € en 2013 est-elle encore

insuffisante et une nouvelle augmentation est sollicitée : la question est à l'étude.

Enfin, la ville réserve 10 places pour les enfants de Bezons dans la crèche privée Cap Enfants (Euclide), dont les locaux sont situés à la limite d'Argenteuil et de Bezons. Ces places représentent pour la ville une charge nette supplémentaire de 51 000 € par an.

La crèche dite des Sycomores a bénéficié d'un déménagement allée St Just, dans des locaux refaits à neuf et d'une superficie doublée par rapport aux locaux précédents. Les travaux d'aménagement ont coûté environ 230 000 €, les frais de location restant inchangés.

Enfin, les travaux du futur multi-accueil des Bords de Seine sont en cours pour une livraison en septembre 2015. L'organisation du service et son projet pédagogique devront être arrêtés cet année.

Les projets éducatifs en direction de la petite enfance demeurent nombreux, en partenariat avec l'ensemble des services municipaux (natation, éveil musical, lecture, jeux...)

L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

La municipalité privilégie la **dimension sociale et éducative du sport**. En 2012, la ville y a consacré 2 372 000 € sur ses crédits de fonctionnement.

La politique sportive mise en œuvre enregistre **des résultats très significatifs** : nombre de pratiquants, de **clubs, diversité des disciplines, importance des équipements** et services municipaux, **moyens mobilisés** en sont le reflet.

- **Un patrimoine sportif important et rénové** : un complexe sportif, 3 terrains de football, 5 gymnases, sont mis à disposition des associations, des écoles et des collèges. Sur ces dernières années, une grande part de ces équipements a bénéficié d'une rénovation complète, notamment la piscine, le gymnase Jean Moulin et le Gymnase Pierre de Coubertin tout récemment. Afin de **renforcer le sport de proximité**, la **création d'une salle polyvalente et sportive** est programmée sur le Val, qui constituera un équipement majeur pour le quartier.
- **Un secteur associatif développé** : 37 associations sportives et 4 associations de sport scolaire rassemblent près de 3 500 licenciés sur Bezons. La ville apporte un soutien conséquent au secteur associatif, par la mise à disposition de ses équipements, l'aide à l'organisation des manifestations sportives, et l'attribution de subventions (plus de 260 000 € par an).
- la ville propose **des animations sportives municipales complémentaires** à ces activités :
 - le **Centre d'Initiation Sportive** propose aux enfants d'âge primaire différents stages et activités de découverte. La charge nette pour la ville est de 55 000 €. Ces activités seront logiquement impactées par la réforme des temps scolaires .
 - **Les adolescents (11-17 ans) bénéficient de stages sportifs** organisés pendant les vacances scolaires (40 places) et d'activités encadrées autour du foot en salle au gymnase Pierre de Coubertin (le soir et le WE – 45 places) ; la charge financière est de 40 000 €.
 - **La piscine Jean Moulin**, rénovée, propose **des activités en direction de tous les publics, qui mériteront d'être revisitées** (aquagym, apprentissage de la natation, accueil spécialisé pour les jeunes enfants (2-6 ans), etc) ; le coût de fonctionnement de la structure est de 762 000 €/an et les recettes de l'ordre de 138 000 €/an.
- **Le soutien au sport scolaire** :
 - **Les élèves de Bezons sont accueillis à la piscine Jean Moulin, depuis la grande section de maternelle jusqu'au CM2**, sur 10 séances annuelles de natation scolaire, encadrées par un MNS.
 - **La Semaine sportive scolaire**, organisée chaque année par la ville sera renouvelée ; elle

viser plus de 2 000 enfants sur des rencontres multisports athlétiques (grandes sections de maternelles), des rencontres en sports collectifs (CE2 / CM1 / CM2), des courses d'endurance (CM2 / 6èmes) et des rencontres aquatiques (CM2 / 6èmes).

- **Mise à disposition des équipements sur le temps scolaires aux écoles**, collèges et associations sportives scolaires. Sur ce point, rappelons **la diminution, d'un tiers, de la participation versée par le Conseil Général pour l'utilisation des gymnases par les collégiens, soit une perte de 20 000 €.**

DEVELOPPER ET VALORISER LA CITOYENNETE DES JEUNES

L'action du SMJ s'appuie sur 4 piliers :

- **Le PIJ**, en tant que service local à destination de toute la jeunesse, anonyme et gratuit, disposant d'un label État - outil privilégié du contact avec les jeunes. Un partenariat renouvelé avec la Mission Locale est nécessaire pour faciliter l'accès à **l'emploi des jeunes**
- Le **partenariat raisonné** (qui n'est pas la prestation de service), **s'inscrivant dans la durée, avec les collèges et lycées**
- la **présence dans les quartiers**, en lien avec les différents services autour d'opérations partagées
- la mise en place d'**animations** structurantes (fête de la jeunesse) et de programmes en direction des adolescents
- L'**espace Jeunesse** de la rue E Vaillant a été quelque peu réaménagé pour y favoriser davantage l'accueil des jeunes.

LA CULTURE POUR TOUS

La politique culturelle est historiquement à Bezons très présente.

Après 25 ans d'activités, la médiathèque a connu une importante rénovation qui permet la mise en place d'un projet très novateur qui combine parcours lecture, galerie d'art, accès au numérique, ludothèque et artothèque. Au total, ce sont 651 000 € de crédits de fonctionnement qui sont affectés chaque année à la médiathèque, intégralement financés par la ville puisque là-encore, le Conseil Général a décidé de réduire sa participation aux projets de développement de la lecture publique, réduite à 1 800 € en 2013 !

L'attention portée sur la nécessaire **démarche partenariale dans la conception des opérations entre les services municipaux** (jeunesse, petite enfance, scolaires,...) et la cohérence des projets avec le projet éducatif global de la ville est poursuivie. Elle se traduit d'une part par **l'accueil des enfants des crèches, des écoles et des centres de loisirs** dans les locaux de la médiathèque, pour des activités encadrées par les personnels de la Direction de l'Action Culturelle, et d'autre part par la **participation active de l'ensemble des services, et de leurs usagers, aux événements culturels** conduits par la ville, tels que Rev'Arts ou Ciné Poème.

CINÉ POÈME : Le succès du Festival Ciné Poème a été confirmé lors de sa seconde édition en 2013, tant du point de vue du public venu encore plus nombreux (1 000 entrées dont 2/3 bezonnais contre 700 en 2012) que du point de vue de la qualité de la manifestation. 354 films ont été reçus et 35 sélectionnés. Il convient de souligner le travail partenarial de qualité avec l'Education Nationale, les structures de la petite enfance, enfance et jeunesse ; des actions originales en ont résulté, en particulier dans certaines cités. Fort de ce bilan, le Conseil Municipal a décidé de reconduire en 2014 le Festival Ciné Poème de Bezons pour sa 3ème édition. Cet événement co-organisé par la ville, l'association nationale en charge de la manifestation Printemps des Poètes et le Théâtre Paul Eluard fera appel pour son financement, en complément aux partenaires institutionnels, au mécénat des entreprises locales, limitant le coût restant à la charge de la ville à environ 30 000 €, y compris les actions menées autour du festival.

La ville de Bezons développe également depuis de nombreuses années une politique culturelle volontariste en matière d'arts plastiques visant à favoriser leur pratique, le soutien à la création artistique et la rencontre entre habitants et artistes.

BEZONS VILLE ATTRACTIVE ET CONVIVIALE :

Chaque année, les bezonnais témoignent de leur attachement aux grandes animations structurantes qui rythment leur vie et leurs loisirs :

- **1 2 3 Soleil** accueille environ 2 500 enfants chaque année en juillet. Le succès et la qualité de cette manifestation dont le coût a été maîtrisé engage à sa reconduction
- **la Fête de la Jeunesse**, est l'un des grands temps forts de la ville. Son organisation continue d'évoluer chaque année
- **Le Feu d'Artifice du 14 juillet**
- **Le Forum des Sports et des Associations**
- **La Foire de Bezons de septembre**
- **La manifestation de Noël dont le contenu sera revisité**

LA SOLIDARITÉ

La question sociale revêt une importance particulière dans une ville comme Bezons. **Une subvention de 606 414 € au CCAS** est proposée dans le cadre de ce budget : elle témoigne de l'engagement de la collectivité.

Le CCAS a mis en place des aides dites facultatives indispensables à bien des gens. **Chômage, impayés d'énergie, surendettement (dont les dettes communales), sont très préoccupants.** Le CCAS a ainsi dû distribuer avec une grande attention des aides financières en hausse. Celles consacrées à **l'énergie sont en particulière croissance ainsi que celles affectées aux soins.** Les *chèques services alimentation* se sont accrus de 12%. La réforme intervenue des bourses départementales a amené la Municipalité à maintenir seule les **aides aux lycéens et étudiants**, tout en confirmant le complément d'aides aux collégiens : plus de 250 bénéficiaires sont enregistrés.

Effort est fait pour mobiliser autant que faire se peut les aides pouvant venir d'autres organismes et le conseil d'administration du CCAS s'efforce d'intervenir principalement en co-financement, d'une intervention globale autour de la personne.

Mais surtout, l'aide apportée s'inscrit dans une démarche de fond, que la personne doit engager, dans le cadre d'un accompagnement social. Sa mobilisation indispensable est recherchée.

Soucieux de répondre par des dispositifs innovants aux besoins, le CCAS a mis en place également un système d'avances remboursables et a contractualisé avec l'UDAF pour favoriser l'accès au **micro-crédit**.

L'aide spéciale à la licence sportive a permis à 81 familles d'inscrire en clubs leurs enfants.

A l'échelle de la ville, le **quotient familial** a été instauré de longue date ; complété par des tarifs bas, il constitue un dispositif majeur pour l'égalité d'accès aux services municipaux, la non discrimination par l'argent.

La fonction d'accueil du CCAS constitue toujours aussi bien quantitativement que qualitativement une mission essentielle : le service reçoit plus de 12 000 visites par an. Les travailleuses sociales poursuivent leurs missions de suivi social global et de prise en charge **du RSA** pour les personnes seules (460 personnes) et des bénéficiaires du PLIE (74 sont suivis par le service)

4 logements en "Aide au Logement Temporaire" ont également été mis en service, allée St Just ; il y a une accueil pour quelques mois des familles monoparentales qui bénéficient d'un loyer adapté et d'un suivi social du service. Il s'agit de personnes – femmes avec enfants en général – en grandes difficultés mais qui sont susceptibles au bout d'un certain temps de reprendre un parcours plus ordinaire de logement et d'emploi. Il importe que les bénéficiaires soient bezonnais nonobstant les pressions de la préfecture pour élargir les attributions.

La présence de SDF pour certains de longue date à Bezons, est une préoccupation . Un travail social conséquent a été mené qui a débouché sur certains résultats individuels. Cependant, l'arrivée de nouvelles personnes en grande détresse rend ses efforts passablement vains. La maraude de la Croix Rouge et l'accueil de jour assurent toujours un contact avec ce public.

Le CCAS est, comme la loi y invite, **lieu de domiciliation d'environ 150 personnes**. L'ampleur de la demande a nécessité d'adopter un règlement.

L'intervention Associative :

- **L'Accueil de jour**

Géré par AURORE rue L Champion, ce service offre petit-déjeuner et déjeuner, vestiaire, sanitaires aux personnes en grande détresse. Il est devenu indispensable compte tenu de la situation sociale et offre aux personnes concernées (151 visites plus ou moins ponctuelles et une vingtaine de régulières) un lieu de rencontre, d'écoute appréciable et d'orientation.

- **La Régie des quartiers**

Cette association développe depuis plusieurs années un service «Mobi-Cité» accessible aux Bezonnais de plus de 60 ans pour des déplacements à la demande dans la ville et ses environs. L'association qui a perdu dans des conditions rudes le marché d'entretien des bâtiments de Logirep en 2013 s'est trouvée confrontée à des difficultés économiques significatives. La ville l'a aidée à trouver des locaux moins onéreux (rue Parmentier – propriété d' AB H) et autant que faire se peut lui ouvre les portes des marchés dans le cadre des chantiers Anru et de celui de l'hôtel de Ville en cours de construction.

- **L'ouverture récente de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage** de 35 places donne lieu également à un suivi social, pris en charge plus directement par une association spécialisée.
- Le CCAS développe aussi un **partenariat de qualité avec les grandes associations de solidarité** présentes sur la commune qu'il épaulé autant que possible. Outre les banques alimentaires ou la collaboration sur les aides sociales diverses, une bibliothèque de rue est en place au Val ; la « fête de la solidarité » de décembre réunit également ces partenaires. La mise en place prochaine d'un *extranet* permettra à tous les acteurs professionnels ou associatifs intervenant sur la ville de mieux se connaître. La reprise du projet de constitution d'une épicerie sociale est par ailleurs à l'ordre du jour dans cette démarche partenariale.
- La politique menée sur la question du **HANDICAP** répond à 3 objectifs :
 - consolider le réseau des associations spécialisées ;
 - faire connaître aux personnes concernées les services que la ville met à leur disposition ;
 - contribuer à leur intégration dans la Cité. Il importe de sensibiliser la population et notamment les jeunes sur cette question ; la *JOURNEE DU HANDICAP*, initiative partenariale menée depuis 3 ans y a contribué.

La mobilisation en faveur des personnes handicapées se traduit par des actions multiples : aménagement des équipements municipaux – pour lesquels cette préoccupation est systématiquement intégrée à toute rénovation, emploi des personnes handicapées auquel la ville entend contribuer activement via aussi ses achats aux établissements et services d'aide par le travail, logement.

Plus globalement, les leçons tirées de l'analyse des besoins sociaux menées de manière très partenariale innervent le travail social de notre collectivité : **implication, dans le dialogue des bénéficiaires dans une démarche citoyenne de responsabilisation active ; actions spécifiques pour aider à l'accès aux droits des personnes qui ne peuvent spontanément entrer dans les dispositifs ; adaptation de certaines aides facultatives ; attention renouvelée vers les familles monoparentales, les retraités à faibles ressources, l'insertion des jeunes, les couches moyennes se heurtant à des difficultés ; articulation du bénévolat et du travail des services, renforcement des réseaux de travailleurs sociaux.**

Cependant, dans ce domaine tout particulièrement, face à des besoins grandissants et à des institutions qui se retirent ou réduisent leurs actions, jusqu'où, jusqu'à quand notre collectivité pourra-t-elle se substituer ?

Une attention particulière doit être portée à la situation de nombre de **femmes**, en particulier celles confrontées à la violence. Là-encore, les principes généraux de déploiement de l'action publique trouvent application.

LES RETRAITES

S'agissant du logement, la ville dispose du **foyer Louis Perronet**, rue E Vaillant ; 82 studios accueillent des personnes de plus de 60 ans ayant une dépendance faible à leur arrivée dans l'établissement. Un restaurant y est aussi ouvert du lundi au vendredi le midi pour l'ensemble des retraités de la ville. Il accueille en moyenne 70 personnes. Une salle d'activités est à disposition pour les membres du foyer ainsi que les Bezonnais âgés de plus de 60 ans.

Ce foyer est un lieu de vie très apprécié et reconnu par la plupart des seniors de la ville.

En conformité avec la législation et l'accueil de ce public, il doit cependant s'adapter aux usages, aux critères stricts d'hygiène et de sécurité, au développement des besoins.

Le secteur des AIDES À DOMICILE

Plus de 200 personnes bénéficient de ce service pour un total cumulé proche de 20 000 heures d'intervention au domicile.

Le portage des repas à domicile complète le dispositif et permet l'apport d'un repas complet du lundi au vendredi, une visite quotidienne au domicile (parfois la seule pour la personne concernée). Ce repas composé par la cuisine centrale est en liaison chaude pour 50 personnes.

Animation et vie sociale

Les retraités de la ville participent activement à l'élaboration et la conduite des projets développés. Environ 2200 personnes sont concernés. Le service met en place des séjours, des sorties, des animations diverses, des projets inter générationnels et 2 banquets conviviaux annuels largement ouverts ; via en particulier le Conseil des Seniors, nos anciens s'intéressent à la vie de la cité.

Mais, les difficultés sociales touchent nombre de personnes âgées qui pour des raisons diverses ne se manifestent pas. Le travail de proximité doit permettre de les identifier et de leur faire bénéficier des aides et dispositifs existants.

LA SANTE

L'accès aux soins est dans notre société de plus en plus compliqué et onéreux. La ville de longue date s'est saisie de la question en mettant en place l'un des premiers centres municipaux de santé de France, dès le début du 20^e siècle. Il reste un pivot majeur du service à la population avec plus de 63 000 actes produits par an et pratique le tiers-payant. Les dépenses annuelles de l'établissement s'élèvent à près de 2 millions d'€, supportées à hauteur d'environ 750 000€ par la collectivité.

Une stratégie d'ensemble a été définie pour répondre au mieux à la situation qui permet de se concentrer sur l'offre de 1^{er} recours en développant la médecine générale, les coopérations avec l'hôpital et l'université, en s'efforçant de positionner les consultations de spécialité là où elles manquent sur le territoire, en adaptant toujours mieux le service.

La **signature du Contrat Local de Santé avec l'ARS** a abouti en 2013, après de longues négociations : 11 programmes d'actions en découlent dont la mise en œuvre est en cours en particulier dans le champ de la prévention.

Rappelons qu'il convient également de rester vigilant sur l'Hôpital d'Argenteuil qui a donné lieu à de grandes mobilisations citoyennes.

La ville met en œuvre également un très apprécié service des **Soins infirmiers à Domicile** qui accueille 7 jours sur 7, 40 patients (37 personnes âgées + 3 personnes handicapées), pour un budget annuel de 489 000 €

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Bezons, ville accueillante aux populations de diverses origines se doit, à son niveau, d'être attentive aux grandes problématiques internationale de notre monde. Elle développe depuis plusieurs années, une coopération forte sur la Palestine. « Africa Bezons », la « semaine de la solidarité internationale », le soutien à des associations actives dans le partenariat avec différents pays s'inscrivent dans cette volonté.

L'engagement d'une démarche de fond de promotion de la *culture de la paix* trouve tout particulièrement son expression avec le centenaire de la 1^{ère} guerre et qui doit irriguer l'action éducative de la collectivité.

AGENDA 21

Au croisement de toutes ces politiques, la ville s'est dotée d'un **Agenda 21** élaboré lui-aussi après une longue période de concertation. 7 orientations stratégiques entrent en phase opérationnelle dans les domaines des déplacements, de l'habitat, de l'environnement, des exclusions, du développement, de la démarche participative et de l'engagement de chacun. Il met au cœur de sa démarche la notion de résistance citoyenne : on sait (le tramway, le lycée en attestent par exemple) combien l'action populaire, l'intervention des habitants ont toujours été et restent une nécessité pour permettre les avancées.

AU PLUS PRES, DANS LES QUARTIERS

Ateliers Socio-linguistiques, Bourse aux jouets, animations sociales en partenariat avec les bailleurs sociaux, la CAF, les associations, les habitants - sont autant d'actions menées dans les quartiers, avec le soutien des Centres Sociaux municipaux. Par le lien social dont elles sont porteuses, elles favorisent aussi l'accès aux droits. Pour autant, le financement de certaines de ces actions renvoient aux crédits incertains de la Politique de la Ville.

La Municipalité s'attache de longue date à associer le plus possible les habitants, les habitants, les acteurs de la vie locale à l'action publique à travers des structures ou initiatives adaptées aux situations. Conseils de quartier, gestion urbaine de proximité y tiennent un rôle particulier. **La vie associative** continuera aussi à être soutenue.

L'accompagnement du **commerce et de l'artisanat** local s'effectuera tout à la fois à cette échelle de proximité et à celle de la ville toute entière – en particulier pour le marché. A partir du schéma de développement commercial adopté par le précédent Conseil, les opérations d'urbanisme structurantes en cours de mise en œuvre et de conception apporteront, on le sait, une réponse majeure pour renforcer cette composante de la vie des bezonnais.

C'est aussi à ce niveau que la présence, l'action se mène pour la **TRANQUILITE et SECURITE PUBLIQUE**, dont il faut encore rappeler qu'elles relèvent des compétences essentielles de l'État. Si

Bezons reste une ville où il fait dans l'ensemble bon vivre, elle ne reste pas pour autant à l'écart des problèmes qu'occasionne en particulier le trafic de stupéfiants. Avec la forte mobilisation de la population pour le maintien du commissariat, l'intervention citoyenne au plus près et avec les habitants dans les cités, la mobilisation qui en a résulté des institutions – police, justice, préfecture – des résultats ont été obtenus. L'effort ne doit en aucune façon être relâché.

La maison de la citoyenneté, rue M Berteaux, devra plus généralement continuer d'exercer son rôle de lieu d'accueil et de permanence (plus de 3 000 visiteurs /an) de différents service et organismes au service des bezonnais confrontés à des difficultés très diverses

L'AGGLOMERATION

Rappelons pour finir que l'agglomération a en charge des services publics locaux de première importance : *développement économique et emploi, déplacements, Plan Local de l'Habitat, voirie, éclairage public, eau et assainissement, espaces-verts, aménagement des berges de Seine, gestion des déchets, théâtre Paul Eluard, école de Musique et de Danse, enseignement supérieur*. Dans ce cadre notamment, elle joue un grand rôle dans la mise en place du **Schéma Environnemental** adopté par le Conseil Municipal et doit mener la bataille pour la poursuite de l'amélioration des déplacements. Son budget complète dans ces domaines majeurs de la vie de notre Cité les actions qui figureront dans celui de la commune elle-même.

Le conseil municipal approuve à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier votant contre ; M. Campagnac s'abstenant), le budget primitif 2014 dont les programmes d'actions s'inscrivent dans ces perspectives d'ensemble et qui s'équilibre à :

- en investissement : 17 371 399 €
- en fonctionnement : 38 264 337 €

soit au total : 55 635 736 €

Le conseil fixe à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier votant contre ; M. Campagnac s'abstenant), le montant maximum des emprunts à 11 293 946 €, adopte les pièces annexes du budget et autorise le versement des subventions et participations aux associations, telles qu'annexées au budget

Dossier 3 – Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement

Sur le rapport de M. Ourmières,

Afin de ne pas immobiliser des dotations qui ne seront utilisés qu'au delà de l'exercice en cours, les textes permettent la mise en place d'Autorisation de Programmes et de Crédit de Paiement pour les chantiers dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Dans ce cadre, le conseil municipal fixe le montant de l'enveloppe maximale pluriannuelle affectée a une opération d'une part (Autorisation de Programme) et le plafond des dotations annuelles qu'il est possible de mandater (Crédits de Paiement). Par délibérations du 19 décembre 2012 et du 26 juin 2013, le conseil municipal a mis en œuvre ce mécanisme pour les travaux des futurs locaux du Centre Social, de l'Accueil collectif des Bords de Seine et la construction du nouvel Hôtel de ville. Depuis ces dernières délibérations, les évolutions des taux de TVA d'une part et le rythme de réalisation des travaux conduisent à modifier ces autorisations budgétaires.

Aussi, le conseil municipal à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier votant contre ; M. Campagnac s'abstenant) modifie les autorisations de programme et les crédits de paiements comme suit :

- **Construction de « accueil collectif des Bords de Seine » : le montant global de 3 7773 385,20 € est inchangé et la nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement**

est pour 2014 de 540 657,78€ et pour 2015 de 1 430 534,90 €

- Construction du «Centre Social des Bords de Seine » : le montant global de 1 050 214,80 € est inchangé, la nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement est pour 2014 de 150 032,22 € et pour 2015 de 400 075,10 €
- Construction du nouvel « Hôtel de Ville », pour un montant global de 16 519 432,08 € modifié suite au changement du taux de TVA et la nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement est de 10 814 000,00 € pour 2014 et de 3 905 432,08 € pour 2015.

et autorise les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

Dossier 4 – Conventions de subventionnement entre la ville, le COS et l'USOB

Sur le rapport de M. Ourmières,

Les textes en vigueur imposent de passer convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque leur montant est supérieur à 23 000 €/an (y compris la mise à disposition de locaux ou autres). Tel est le cas du COS (Comité des Œuvres Sociales du personnel communal) et de l'USOB (Union Sportive Omnisports de Bezons).

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve et autorise la signature de la convention 2014 ayant pour objet de contribuer à l'action du COS, association dont l'objet vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, à pratiquer l'entraide, à organiser des activités sportives et culturelles et autorise M. le Maire à procéder au versement de la subvention de 121 800 €
- Approuve et autorise la signature de la convention 2014 ayant pour objet de contribuer à l'action de l'USOB, association dont l'objet vise à faciliter l'accès des bezonnais à la pratique du sport, au travers de l'organisation d'actions d'animation et de manifestations, de la formation des cadres sportifs, bénévoles et jeunes talents et de l'acquisition des matériels nécessaires aux activités et autorise M le Maire à procéder au versement de la subvention prévue dans le budget pour l'USOB pour un montant de 250 000€.

Dossier 5 – Détermination du nombre de membres composant le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et élection des représentants de la commune

Sur le rapport de M. le Maire,

Outre le Maire – Président de droit, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle et de membres nommés par le Maire parmi les associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des votes exprimés (M. Campagnac s'abstenant), à 7 (dont le Maire, président de droit du CCAS) le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Après avoir désigné Mme Noël et Mme Heyman comme assesseurs pour le dépouillement des bulletins, le conseil municipal désigne au scrutin secret les membres élus suivants : Mme Michèle VASIC, Mme Lætitia HIVERT, Mme Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL, Mme Florelle PRIO, M. Lionel HOUSSAYE (par 27 voix) et Mme Sophie STENSTROM (par 7 voix), 1 bulletin blanc étant trouvé dans l'urne.

Dossier 6 – Détermination du nombre de membres composant le comité de la Caisse des Écoles et élection des représentants de la commune

Sur le rapport de M. le Maire,

Le comité d'administration de la Caisse des écoles comprend des représentants de l'État (inspecteur de l'éducation nationale et un membre désigné par le Préfet), des conseillers municipaux et des sociétaires (association ou parents d'élèves réglant une cotisation). Le Maire est président de droit du Comité d'administration.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des votes exprimés (M. Campagnac s'abstenant), à 8 le nombre de ses représentants élus au sein du comité d'administration de la Caisse des Écoles.

Ensuite, après avoir décidé, à l'unanimité, de procéder par vote à main levée, le conseil municipal désigne au scrutin majoritaire uninominal, par 27 voix, les membres élus suivants au sein du comité de la Caisse des écoles : M. Christian OURMIERES, M. Pierre BORDAS, M. Kevin CUVILLIER, Mme Nadia AOUCHICHE, Mme Marjorie NOEL, M. Gilles REBAGLIATO, Mme Catherine PINARD et Mme Françoise SALVAIRE.

Mme Sophie STENSTROM a obtenu 7 voix.

Dossier 7 – Désignation des représentants dans les divers organismes

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire que de nouveaux représentants de la commune soient nommés auprès de différents organismes extérieurs et commissions municipales.

Le conseil municipal désigne au scrutin majoritaire uninominal comme suit les représentants dans les organismes suivants :

1. Syndicat Intercommunal de la Plaine de loisirs de Vallangoujard

- Mme Florelle PRIO (titulaire)
- Mme Catherine PINARD (titulaire)
- M. Christian OURMIERES (suppléant)
- Mme Françoise SALVAIRE (suppléant)

2. Syndicat départemental d'Électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise

- M. Pierre RENAULD (titulaire)
- M. Gérard CARON (titulaire)
- M. Gilles REBAGLIATO (titulaire)
- M. Arnaud GIBERT (titulaire)

3. SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication)

- M. Pierre RENAULD (titulaire)
- M. Gérard CARON (suppléant)

Une seule candidature ayant été présentée pour chacun des postes, sans qu'il y ait lieu dans ces conditions de procéder au vote, M le Maire donne lecture des élus qui représenteront la ville au sein des organismes suivants

1. Conseils d'école :

- **G. Péri (maternelle)** : Mme Nessrine MENHAOUARA
- **J. Prévert (maternelle)** : Mme Françoise SALVAIRE
- **Léon Feix (maternelle)** : M. Khalid EL FARA
- **P. Langevin** :
 - Maternelle : M. Abdellah WAKRIM
 - Élémentaire : M. Pierre BORDAS
- **K. Marx** :
 - Maternelle : M. Gilles REBAGLIATO
 - Élémentaire : Mme Célia ABDEDAIM
- **P.V.Couturier**:
 - Maternelle : M. Jean Luc LANTENOIS
 - Élémentaire : M. Raymond AYIVI
- **M. Cachin** :
 - Maternelle : Mme Lætitia HIVERT
 - Élémentaire : Mme Florelle PRIO
- **L. Michel** :
 - Maternelle : M. Arnaud GIBERT
 - Élémentaire : Mme Catherine PINARD
 - Élémentaire : M. Raymond AYIVI
- **V. Hugo** :
 - Maternelle : Mme Nadia AOUCHICHE
 - Élémentaire : Mme Patricia JAOUEN
 - Élémentaire : Mme Sylvie ETCHMENDY

2. Conseils d'administration des collèges et lycées :

Collège G. Péri

- M. Pierre BORDAS
- M. Christian OURMIERES
- M. Kevin CUVILLIER

Collège H. Wallon

- Mme Françoise SALVAIRE
- Mme Nadia AOUCHICHE
- Mme Catherine PINARD

Lycée Grand Cerf

- M. Arnaud GIBERT
- Mme Marjorie NOEL
- Mme Nadia AOUCHICHE

Lycée Ronseray

- Mme Florelle Prio
- M. Pierre BORDAS
- Mme Nessrine MENHAOUARA

3. Conseil des crèches

- Mme Françoise SALVAIRE
- Mme Catherine PINARD
- Mme Michèle VASIC
- M. Kevin CUVILLER

4. Commission de suivi de site (CSS) – Pétrolier de Nanterre

- Mme Nessrine MENHAOUARA (suppléante)

5. Conseil de discipline du Centre Interdépartemental de Gestion

- M. Christian OURMIERES
- 6. Conseil de discipline d'appel du Centre Interdépartemental de Gestion**
- M. Christian OURMIERES
- 7. Seine Accession – ABH**
- Assemblée Générale :
 - M. Dominique LESPARE (titulaire)
 - M. Arnaud GIBERT (suppléant)
- Conseil d'administration :
 - M. Martin LOLO (titulaire)
 - Mme Catherine VACHIA (suppléant)
- 8. Régie des quartiers de Bezons**
- M. Dominique LESPARE
- M. Pierre BORDASM
- Mme Patricia JAOUEN

Enfin, le conseil municipal désigne au scrutin proportionnel comme suit les représentants au sein de la commission d'appel d'offres et des procédures adaptées :

Titulaires :

- M. Christian OURMIERES par 27 voix
- Mme Célia ABDEDAIM par 27 voix
- M. Arnaud GIBERT par 27 voix
- M. Martin LOLO par 27 voix
- M. Jérôme RAGENARD par 7 voix

Suppléants :

- Mme Patricia JAOUEN par 27 voix
- M. Pierre BORDAS par 27 voix
- M. Lionel HOUSSAYE par 27 voix
- Mme Marjorie NOEL par 27 voix
- Mme Évelyne HEYMAN par 7 voix

Dossier 8 - Mandat spécial à M. Raymond Ayivi pour la coopération Bezons – West Bani Zaid

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Depuis 2007, la ville de Bezons développe une coopération décentralisée avec la collectivité de West-Bani-Zaid, situé en Cisjordanie - Palestine, à quelques kilomètres au nord ouest de Ramallah. Cette coopération s'est traduite par la signature d'un accord de coopération signé le 27 janvier 2012 permettant de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire et les échanges entre les population.

Dans le cadre de cette coopération, un voyage d'une délégation de plusieurs communes est prévu en Palestine du 29 mai au 1er juin 2014 durant lequel il est prévu d'aborder les questions de santé publique. Plus largement, Il convient que le conseil municipal donne à un élu du conseil municipal mandat spécial afin qu'il puisse se rendre en Palestine et y représenter la ville de Bezons auprès des élus et des autorités locales.

Aussi, le conseil municipal à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier votant contre) renouvelle le mandat spécial confié lors du précédent mandat à M. AYIVI, au titre des relations que la ville développe avec la collectivité de West-Bani-Zaid, lui permet de se rendre en Palestine chaque fois que ce mandat

le nécessitera et autorise le paiement des frais afférents.

Dossier 9 - Délégation du conseil municipal au Maire

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Nombre de dossiers courants nécessitent d'agir sans délai. C'est pourquoi les textes ont prévu que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pendant la durée de son mandat de tout ou partie d'un certain nombre de missions.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier et M. Campagnac s'abstenant), donne délégation au Maire, dans les limites et conditions énoncées et pour toute la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code au bénéfice de SEQUANO Aménagement, aménageur de l'opération des Bords de Seine, de SADEV 94, aménageur de l'opération Cœur de ville et de l'Établissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO) dans le cadre de la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière passée entre la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons, les communes d'Argenteuil et Bezons et de celle entre Bezons et l'EPFVO pour la réalisation d'opération à dominante d'habitat et de résorption d'habitat indigne sur les périmètres d'interventions prioritaires et secondaires que ces conventions définissent.
- 14° Agir dans toute action en justice, en toutes matières et devant toutes les juridictions, en demande ou défense, ou en intervention volontaire, au nom et pour le compte de la Commune
- 15° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués en responsabilité des véhicules municipaux pour la part non couverte le cas échéant par les assurances ;
- 16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme

précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 millions d'euros

19° Exercer, au nom de la commune, dans les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité définis par le conseil municipal et dans la limite de l'avis des domaines majoré de 20%, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme;

20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Autorise M le Maire à déléguer les matières ayant fait l'objet de cette délégation à ses adjoints,

Et précise que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Maire aux adjoints, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par l'élu assurant le remplacement du Maire en vertu de l'article L 2122-17 du CGCT

En outre, le Conseil décide à l'unanimité des votes exprimés (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier et M. Campagnac s'abstenant), de donner délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Dossier 10 – Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise - Demande de subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Général finance les nouveaux projets répondant aux objectifs de « développement de la lecture et l'usage des autres supports de culture et de connaissance ». La Médiathèque Guy De Maupassant s'étant dotée, à l'occasion de la rénovation d'ensemble du bâtiment, d'un nouveau projet intégrant plus largement les nouveaux usages et les nouvelles pratiques culturelles (ludothèque, prêt d'œuvres d'art, développement du numérique et d'espace de diffusion cinématographique et musical), **le conseil municipal sollicite à l'unanimité auprès du Conseil Général la somme la plus large possible pour l'année 2014 et autorise Monsieur le Maire à intervenir pour les actes afférents.**

Dossier 11 - Acquisition de mobilier pour la médiathèque – demande de subvention à l'État (DRAC)

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Comme indiqué dans le dossier précédent, suite à une importante rénovation, la médiathèque a réouvert ses portes aux bezonnais. Dans la prolongation de cette opération de rénovation, est prévue l'acquisition de mobilier neuf, principalement rayonnages, bacs, tables/sièges. **Aussi, le Conseil municipal sollicite à l'unanimité auprès de l'Etat (DRAC) la subvention la plus large possible pour financer cette acquisition et autorise le Maire à signer tout document afférent.**

Dossier 12 – Demande de subventions dans le cadre du festival Cinépoème auprès du Conseil Général et à l'État (DRAC)

Sur le rapport de M. Jean Marc Renault,

La Ville de Bezons, le TPE et le Printemps des Poètes se sont unis pour créer Ciné Poème, un Festival de courts-métrages unissant cinéma et poésie, inédit nationalement, dont l'objectif est d'ouvrir l'art, sa pratique et ses œuvres contemporaines au plus large public. **Au vue du succès de la 2eme édition du festival Cinépoème, le conseil municipal lors de sa séance du 30 octobre 2013 a reconduit le festival pour une troisième édition les 12, 13 et 14 juin 2014.** Des actions culturelles autour du cinéma et de la poésie seront menées à cette occasion par les différents services municipaux auprès de différents publics : enfants, jeunes et adultes.

La ville peut à cette occasion solliciter un soutien financier auprès de l'État et du Conseil général. **Aussi, le conseil municipal demande à l'unanimité auprès du conseil général une subvention d'un montant de 3 000 euros dans le cadre du plan aux projets de développement de Cinéma et de 3000 euros auprès de l'État pour le financement des actions autour du festival Cinépoème et autorise M le Maire à signer tous actes afférents**

Dossier 13 – Plan de rénovation des établissements d'accueil de Jeunes Enfants – demande de subvention auprès de la CNAF pour la rénovation des sanitaires de la crèche Ombrelle

Sur le rapport de Mme Catherine Pinard ,

La crèche de l'Ombrelle est installée depuis 1989 dans un appartement loué à ABH en rez de chaussée de la cité des impressionnistes. Elle peut accueillir 12 enfants simultanément en jardin d'éveil. Les sanitaires enfants nécessitent quelques travaux d'amélioration et installation d'équipement. La Caisse nationale d'allocations familiales étant susceptible de financer ce programme dans le cadre de son « Plan de Rénovation – équipement d'accueil de jeunes enfants », **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise le dépôt de la demande de subvention auprès de la CNAF ainsi que la signature de tout document afférent.**

Dossier 14 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Île-de-France 2014 dans le cadre du dispositif « Animation sociale des quartiers – Actions contractualisées »

Sur le rapport de Mme Catherine Vachia,

Depuis sa création, en 2008, la ville de Bezons est inscrite dans le dispositif de la Région « Animation sociale des quartiers – Actions contractualisées », politique de soutien aux villes d'Ile-de-France en matière de politique de la ville. L'aide financière s'élevait en 2013 à 29 458 euros. Cette aide est reconduite à l'identique pour l'année 2014. À ce titre, la commune présente à la Région la programmation annuelle suivante : séjours été des 6-12 ans, Séjour été des 11-17 ans, Ateliers de savoirs sociolinguistiques, contrats jeunes d'intérêt collectif, le Gerموir, Accueil Conseil Ecoute parents enfants (ACEPE). **Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier ne prenant pas part au vote), approuve la programmation 2014 qui lui est présentée ainsi que les plans de financement des projets, sollicite les subventions afférentes auprès du Conseil régional et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement 2013.**

Dossier 15 - Adhésion au groupement de commandes du « SIPPAREC » pour l'achat d'électricité

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Depuis 2007, le marché de l'énergie s'est progressivement ouvert à la concurrence. **A compter du 1er janvier 2016, il ne sera plus possible de bénéficier des tarifs réglementés.** La suppression progressive de ces tarifs conduira nécessairement à la résiliation de plein droit des contrats existants et la passation de nouveaux marchés publics pour la fourniture d'énergie à prix de marché.

Dans ce cadre, le SIPPAREC a mis en place plusieurs marchés pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, la maîtrise des consommations et la maîtrise des coûts d'achat de l'électricité.

Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes électricité du SIPPEREC pour l'ensemble des tarifs et des prestations associées dans le cadre des nouveaux marchés, ainsi que les suivants, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes, accepte le SIPPEREC en tant que coordonnateur dudit groupement et autorise M. Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

Ce dernier présente en effet l'avantage de regrouper différents acheteurs publics et ainsi de mutualiser des procédures de marché et contribuer à la réalisation d'économies d'échelles grâce aux volumes d'achat.

Dossier 16 - Indemnités des élus

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Après chaque renouvellement des conseils municipaux, l'organe délibérant doit décider le taux des indemnités de fonction à allouer aux Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux. L'attribution de ces indemnités est subordonnée à l'exercice effectif du mandat et à l'existence d'une délégation de fonctions par le Maire aux Adjointes et Conseillers Municipaux. Elles se calculent, suivant des règles nationales.

Le Conseil municipal, à la majorité (M. Regis, Mme Stenstrom, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster et M. Peaucellier votant contre), détermine l'enveloppe globale des indemnités concerné en prenant en compte la catégorie démographique de la commune et sa situation de chef lieu de canton, décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités de fonction maximales à verser aux élus locaux à compter du 29 mars 2014 pour le Maire et à compter l'attribution des délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE : 94.05% du traitement correspondant à l'indice brut terminal (1015) de la fonction publique à laquelle s'ajoute une majoration de 15 %

INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS : 37.48% du traitement correspondant à l'indice brut terminal (1015) de la fonction publique à laquelle s'ajoute une majoration de 15 %

INDEMNITE DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES : 4,01% du traitement correspondant à l'indice brut terminal (1015) de la fonction publique

Dit que lesdites indemnités de fonction suivront automatiquement l'évolution des salaires de la fonction publique,

Adopte le principe du remboursement des dépenses liées à l'exécution d'un mandat spécial, dont le conseil municipal devra délibérer, et sur justificatifs, celles liées aux frais de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou handicapées que les adjoints ou conseillers municipaux auraient engagées en raison de leur participation aux réunions, Décide d'appliquer ce remboursement suivant le montant horaire du SMIC.

Dossier 17 – Fixation du nombre des membres au sein du Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) et du Comité technique (CT)

Sur le rapport de M le Maire,

Les comités techniques (CT) sont des organismes de concertation au sein desquels sont examinées obligatoirement pour avis les questions d'ordre collectif relatives au personnel. Le CHSCT a, quant à lui, en charge les questions d'hygiène et de sécurité au travail. **Conformément aux textes, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 6 le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants de la collectivité au sein du CT comme du CHSCT et décide ainsi de maintenir la parité au sein de ces organismes.** Les représentants de l'employeur sont ensuite désignés par le Maire et les représentants du personnel par une élection qui aura lieu nationalement fin 2014.

Dossier 18 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Compte-tenu des évolutions nécessaires de certains emplois et des carrières, des recrutements et des promotions, le Conseil Municipal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Au 1er mars 2014 : création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2eme classe à temps complet, création d'un poste d'adjoint administratif de 1ere classe à temps complet, création d'un poste d'agent territorial spécialisé de 1ere classe des écoles maternelles à temps complet

Au 1er avril 2014 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet, suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ere classe à temps complet

Au 1er mai 2014 : création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, création d'un poste de médecin généraliste à temps complet, création d'un poste de technicien principal de 2e classe à temps complet, suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1e classe à temps complet, suppression de trois postes de médecin spécialiste à temps non complet (allergologue, pneumologue et endocrinologue)

Au 1er août 2014 : suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ere classe à temps complet

Au 1er septembre 2014 : suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé de 1ere classe des écoles maternelles à temps complet,

Au 1er novembre 2014 : suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2eme classe à temps complet,

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de 2 ans expressément renouvelable le contrat de l'agent occupant le poste de développement local pour le quartier du Val Notre Dame, dans le cadre des opérations du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et autorise l'occupation de ce poste par un contractuel compte tenu de l'absence de cadre d'emplois correspondant à ce poste.

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler au 1er juillet 2014 pour une durée de 3 ans expressément renouvelable le contrat de l'agent occupant le poste d'attaché correspondant aux fonctions de chef de service jeunesse et autorise l'occupation de ce poste par un contractuel

Dossier 19 – ANRU Bords de Seine – Protocole d'accord pour la création d'une place de stationnement au 126 rue Jean Jaurès

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Bords de Seine, un square public sera aménagé dans l'actuel îlot Colombier. Pour la création de ce square public, l'aménageur de la ZAC des Bords de Seine, SEQUANO Aménagement, va acquérir une parcelle au 126 rue Jean Jaurès auprès du bailleur LOGIREP.

Toutefois, cette vente est soumise à la condition qu'il soit consenti au profit exclusif de Logirep une servitude de stationnement avec un accès contrôlé permettant à Logirep d'utiliser ce stationnement pour des besoins ponctuels de desserte de l'immeuble du 126 rue Jean Jaurès dont il est le bailleur.

Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité le protocole d'accord entre la ville et le bailleur Logirep relatif à la servitude de stationnement consentie dans le cadre de cette vente et en autorise la signature.

Dossier 20 - Centre municipal de santé : passation d'une convention avec une mutuelle pour la prise en charge du tiers payant

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre municipal de santé a pour mission de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et notamment d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention de la population. Afin d'éviter aux usagers du centre d'avoir à avancer les frais de consultations et de soins médicaux, des accords sont conclus avec divers organismes mutualistes.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention entre le centre municipal de santé et MMC Mutuelle aux fins de dispenser ses adhérents et ayant droits de l'avance des divers frais médicaux et paramédicaux, améliorant ainsi l'accessibilité des personnes aux soins et autorise M. Le Maire à la signer.

Dossier 21 – Poursuite pour diffamation et protection fonctionnelle pour le Maire

Sur le rapport de M. Christian Ourmières,

Lors de la séance d'installation du conseil municipal du 29 Mars 2013, la commune a été directement mise en cause par le discours tenu publiquement par M Olivier Régis, conseiller municipal. Suite à cette séance, un article a été publié sur son site Internet sous le titre « Halte à la fraude ! » dans lequel le discours tenu en séance du 29 Mars est intégralement reproduit, ce qui fut constaté par procès verbal d'huissier en date du 31 Mars 2014. Dans ces propos, M. Olivier Régis fait état de fraudes commises lors des élections municipales du 23 mars dernier et désigne ensuite directement l'administration communale comme responsable de cette fraude, évidemment sans avancer aucune preuve à ces allégations.

La Mairie s'élève avec la plus grande force contre ces allégations mensongères qui portent une très grave atteinte à l'honneur des élus comme des fonctionnaires qui ont organisé le scrutin dans le strict respect des règles et dans un souci constant de neutralité du service public.

Pour pouvoir poursuivre ces actes commis à l'encontre de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en œuvre d'une action judiciaire du chef de diffamation publique commise envers un corps constitué et autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de cette affaire.

Parallèlement à l'action formée en vertu de la diffamation commise à l'encontre de l'administration communale, M Lesparre a décidé de porter plainte pour diffamation en qualité de citoyen en charge d'un mandat public.

Aussi, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, **le conseil municipal accorde à l'unanimité la protection fonctionnelle de la commune à M le Maire dans le cadre de sa plainte pour diffamation et approuve la prise en charge par la commune des frais induits par sa défense dans cette affaire (avocats, huissiers de justice, etc) de même que les sommes relatives à la consignation des fonds liées au dépôt de plainte avec constitution de partie civile dont le montant sera fixé par le juge d'instruction.**

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante prises au titre des délégations de l'ancien mandat municipal :

11/02/2014	Renouvellement de bail de location des locaux (Direction du cadre de vie et de l'habitat) au 31 rue Émile Zola auprès de la SCI BTF
17/02/2014	Renouvellement de bail - logement ville – 61 rue Sartrouville
24/02/2014	Contrat d'assurance individuelle pour les sorties des crèches et des centres de loisirs

	maternels du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013 avec ALBINGIA
26/02/2014	Marchés publics : dégraissage du plafond filtrant de la cuisine centrale et des hottes des offices avec la société Hottes Clean
6/03/2014	Mise à disposition d'un robot pour la piscine municipale avec la société HEXAGONE SARL
7/03/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse : Mise en place d'un atelier « auto-réparation » de vélo avec le collège Gabriel Péri en partenariat avec l'association Soli'bike 95 • Marchés publics : fourniture de couches pour les structures de la petite enfance de la ville de Bezons avec le Laboratoire RIVADIS SAS
10/03/2014	<ul style="list-style-type: none"> • RH : Formation BAFD du 22 au 30 mars 2014 avec l'organisme CEMEA • Contrat de maintenance des portes automatiques de la médiathèque et du centre municipal de santé avec la société DOOR SYSTEMES
11/03/2014	Démocratie - Convention d'occupation entre la commune et l'association AMAP Panier des saveurs
12/03/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Journée internationale des droits des femmes : exposition sur le thème des femmes pendant la guerre 1914-1918 en mairie et à la médiathèque • Modification de l'acte de création de la régie d'avances de la crèche des Sycomores – changement de nom et d'adresse
18/03/2014	Marchés publics : Entretien et maintenance du matériel de la cuisine centrale et des offices satellites avec l'entreprise ISCO
19/03/2014	Culture : Spectacle « Petites Graines » à la médiathèque Maupassant le 3, 4 et 5 avril 2014 avec le Trapèze Ivre
24/03/2014	Marchés publics : Régie publicitaire pour les supports de communication et événements avec la société MEDIAS ET PUBLICITE
27/03/2014	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de la ville : Accompagnement à la scolarité – Convention pour projet collectif d'écriture de conte • Informatique : Contrat de maintenance avec la société OCI pour le logiciel NETAds sur le secteur urbanisme
28/03/2014	Informatique : avenant au contrat de maintenance module « périscolaire » avec la société TeamNet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h31

La secrétaire de séance,

Mme Majorie Noel

